

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1736

présenté par

M. Saulignac, Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Pau-Langevin, Mme Rabault, M. Faure, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif aux mesures qu'il a mis en place pour prévenir et diagnostiquer l'infertilité auprès des jeunes adultes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette demande de rapport est un amendement d'appel du groupe Socialistes et Apparentés. Elle n'est clairement pas satisfaisante, mais nous sert à interpeller la ministre sur la nécessité de proposer aux femmes et aux hommes des bilans de fertilité. Demandé par les professionnels et les spécialistes de l'infertilité depuis des années, il apparaît nécessaire de créer un « plan de fertilité » et de mener des actions pour la prévenir et la diagnostiquer.

Ce bilan permettrait aux jeunes générations, hommes et femmes, de pouvoir faire des choix de vie en étant informés de leur fertilité. Proposé avec pédagogie par le corps médical, il faudrait que les mesurées proposées soient accessibles à toutes et tous, et par conséquent remboursées à 100 % par la sécurité sociale.

Il est à noter que le déploiement de ces mesures permettrait sans nul doute de meilleurs taux de succès pour les tentatives d'AMP futures, avec un désengorgement des centres, une économie financière pour la sécurité sociale, sans parler du parcours moins long pour les couples.